

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEWEST

N° 1902/Huissier.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n°.....
Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Réponse no 890/Huissier.

100/Huissier
Kisenyi, le 13 mai 1952.
de
le 13.5.1952
M. Bif

Braamstraat 100
F. M. T. W.



TRANSMIS en retour à Monsieur l'Huissier
de Ruhengeri, la sommation à charge de Monsieur

Leloup Paul, dûment complété et signé.

Minutée par :

Geminuteerd door :

Copiée par :

Afgeschreven door :

Collationnée par :

Gecollationneerd door :

Reçue le :

Ontvangen de :

l'Huissier de Kisenyi

MERTENS.C

RUANDA - URUNDI
SERVICE DES FINANCES
BUREAU DES IMPOTS

N° 2716 / Fin.-IV.
Objet:

Recouvrements poursuites.

N° 1253/Huissier au date
du 30-5-52.

Transmis à Monsieur

HUSSIER

de 97 15142
Recommandé

No 2716

{ commandement à charge de Mr. T. M. du verso
sommation à pour obtenir paiement de la somme de frs 100.000,-

I. P. } 19 art. 2
I. R.

Facture n° du
bordereau de recouvrement T. M. 23.00 22 1.2.52

En cas de non paiement dans un délai de huit jours à partir de la date de signification du commandement il y a lieu de procéder à la saisie exécution.

Usumbura le 21 mai 1952

Le Chef du Bureau des Impôts,

Le Chef du Service des Finances du Ruanda-Urundi.

F. D. DIRECTEUR.

E. Gombe